

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05.06.03 Convocation du 28.05.03

Compte rendu affiché 10 juin 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
**Objet : Subvention Exceptionnelle**  
**Pour l'ALGERIE**  
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,  
Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER,  
M. GONDELAUD, Mme ZULI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES,  
MM. MACHURAT, BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** M. MEYER par M. POINT - Mme BERRA par M. FAURE -  
Mme DURAND par Mlle VEYRIER - M. CHRETIN par M. GONDELAUD

**Absents excusés :** M. FERNANDES, Mlle MILLET.

Monsieur l'Adjoint délégué explique que les dramatiques conséquences du tremblement de terre qui a eu lieu récemment en Algérie imposent le témoignage d'une solidarité avec les populations durement touchées par ce phénomène naturel de grande ampleur.

Il invite donc l'assemblée à voter une subvention exceptionnelle d'un montant de **1.500 Euros**, destinée à alimenter le compte spécial ouvert par la **Fondation de France** dans le but de soulager, au moins matériellement, la douleur des familles

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal 2003,
- Décide d'attribuer à la Fondation de France une subvention exceptionnelle de 1 500 Euros qui sera versée sur le compte spécial ouvert par cette dernière à l'occasion du séisme ayant touché l'ALGERIE,
- Dit que cette dépense sera prélevée à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 5 Juin 2003

LE MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 30 juillet 2003  
- de la publication le 31 juillet 2003  
- Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, 30 juillet 2003